



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 14 – Gabon
Intervention de la Belgique
Date : 23 octobre 2012

Madame la Présidente,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation du Gabon, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'EPU.

Tout d'abord, mon pays salue la décision prise en 2010 par les autorités gabonaises d'abolir la peine de mort. Le soutien apporté par le Gabon à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort est un autre élément perçu très positivement par la Belgique.

Des efforts supplémentaires doivent cependant être fournis pour accompagner et consolider ces avancées. Pour mon pays, plusieurs sujets sérieux de préoccupation subsistent, à propos desquels nous souhaiterions les observations suivantes.

La pratique des meurtres rituels, qui sont le plus souvent commis sur des enfants, est intolérable. La Belgique est préoccupée par leur nombre en progression ces dernières années, ainsi que par l'impunité dont jouissent encore trop souvent les auteurs de ces assassinats.

R1. La Belgique recommande au Gabon de mener une politique intensive de sensibilisation de la population sur la question des meurtres rituels.

R2. La Belgique recommande au Gabon de mettre tout en œuvre au niveau législatif et judiciaire afin d'assurer que de tels crimes ne restent pas impunis.

Tout en reconnaissant que la protection légale dont jouissent les femmes au Gabon est d'un niveau satisfaisant, mon pays regrette que le viol domestique ne fasse pas l'objet de dispositions pénales.

R3. La Belgique recommande dès lors aux autorités gabonaises d'adopter la législation afin de rendre pénalement punissable le viol domestique.

R4. Finalement, la Belgique rappelle toute l'importance qu'elle accorde aux procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme et souligne la nécessité de collaborer au mieux avec elles. La Belgique recommande donc au Gabon d'adresser une invitation ouverte et permanente aux procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme.

Je vous remercie Madame la Présidente.